



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 15 mars 2017, le Conseil communal, sous la présidence de Madame Corinne Willi, a :

1. adopté le préavis n° 01/17 Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2017 avec des amendements.

La Secrétaire :

E. Jordan

Saint-Sulpice, le 17 mars 2017